

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
M. Jean-Pierre ARANJO.

**Délégations de vote :**

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.  
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**8 - ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX, PRESTATIONS REALISEES EN REGIE, DIVERSES LOCATIONS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

Monsieur le Maire expose que les prix pratiqués dans le cadre des travaux, diverses locations et occupations du domaine public ont été fixés par délibération du 25 juin 2014. Il convient aujourd'hui de les mettre à jour.

Il est donc proposé à l'assemblée de procéder à l'actualisation des redevances dont le détail est exposé ci-après :

## 1- Occupation du domaine public

Type d'occupation du domaine public	Montant de la redevance par semaine		
	journée	1 <sup>ère</sup> semaine y compris WE	Semaines suivantes
BENNE	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine
ECHAFAUDAGE	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine
ENGIN DE LEVAGE, GRUE, PELLE, ENGINS DE CHANTIER	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine
DEPOT DE MATERIAUX (bois)	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine
DEMENAGEMENT / FOURGONS	15 € / par jour	90 € / semaine	100 € / semaine

	Montant de la caution
BENNE	500 €
ECHAFAUDAGE	500 €
DEPOT DE MATERIAUX (bois...)	500 €
TRANCHEE CHAUSSEE jusqu'à 8 mètres	1 500 €
TRANCHEE CHAUSSEE jusqu'à 13 mètres	3 000 €

## 2- Diverses locations

Montant caution :

- 100 € pour un montant de location inférieur ou égal à 500 €
- 300 € pour un montant de location de 501 € à 1000 €
- 500 € pour un montant de location de 1001 € à 5000 €
- 1000 € pour un montant de location supérieur ou égal à 5001 €

Dans le cadre des Opérations Façades, l'occupation du domaine public est redevable à hauteur de l'euro symbolique.

### LOCATION DE MATERIEL

- Barrières métalliques	2,00 €/WE ou semaine
- Chaises	1,00 €/WE ou semaine
- Tables	4,00 €/WE ou semaine
- Panneaux cyclistes	2,00 €/WE ou semaine
- Estrade modulable (< 50 m <sup>2</sup> )	150,00 €/WE ou semaine
- Estrade modulable (> 50 m <sup>2</sup> )	300,00 €/WE ou semaine
- Mâts	2,00 €/WE ou semaine
- Drapeaux	1,00 €/WE ou semaine
- Panneaux signalisation avec lest	2,50 €/WE ou semaine
- Guirlande lumineuse	1,00 €/WE ou semaine
- Coffret électrique	100,00 €/WE ou semaine

- Grilles exposition 4 € /jour
- Urnes 10 €/WE ou semaine
- Isoloirs 20 €/WE ou semaine
- Tapis de protection : 4 €/unité/WE ou semaine

#### LOCATION BALAYEUSE

- 1 heure de trajet : 80 €
- 1 heure de travail : 100 €

LOCATION EPAREUSE : 140 € T.T.C. par kilomètre

#### LOCATION DE SALLES

Pour toute activité correspondant à la destination de l'équipement occupé :

- Salle du Conseil Municipal 20 €/1/2 journée – 40 €/journée
- Salle Barthou 20 €/1/2 journée – 40 €/journée
- Salle Barrau Bourdeu 30 €/1/2 journée – 50 €/journée
- Auditorium 50 €/1/2 journée – 100 €/journée
- Salles Palas :
  - o Grande salle 1 1 000 €/jour  
(Avec mise en place des protections au sol)
  - o Salle moyenne 2 (défilés mode, spectacles) 250 €/jour
  - o Petite salle 4 (apéritifs de mariages) 100 €/jour
  - o Petite salle 4 (réunions – journée) 50 €/jour
  - o Petite salle 4 (réunions – 1/2 journée) 30 €/jour
  - o Petite salle 5 40 €/jour  
(5 €/heure)
- Salle Bedat (expo) 40 €/jour
- Salle Scohy 1 000 €/jour  
(Avec mise en place des protections)
  - Salle Dojo (5 €/heure)
  - Salle Agrès (5 €/heure)
- Salle Lauhère 1 000 € HT/jour
- Salle de quartier st-Pée 50 €/jour

Où cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** de cette information.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2017.

Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 22/12/2017



Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017